#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE – CANTON D'AUCHEL



# Ville de MARLES-LES-MINES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE



#### DÉCISION DU MAIRE N°22-2023 DU 29 SEPTEMBRE 2023 PUBLIEE LE 29 SEPTEMBRE 2023

#### OBJET : Partenariat avec In Illo Tempore dans le cadre de la semaine bleue

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre ;

## Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** le développement des actions culturelles au sein de l'espace culturel « Maison pour Tous » pour l'année 2023 ;

**Considérant** la proposition de « In Illo Tempore » domiciliée 9 rue d'Alger – 59000 Lille.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

#### DECIDE

De signer une convention de partenariat avec « In Illo Tempore » domiciliée 9 rue d'Alger – 59000 Lille pour une représentation de « La Veuve Clinquante » pour la semaine bleue à la salle Pignon, le mercredi 4 octobre 2023 à 15h.

Le coût global s'élève à 2879,90€;

### PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

#### **INFORME**

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 29 septembre 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Eric EDOUARD